



AIDEZ VOTRE  
ENTOURAGE DANS  
SA TRANSITION  
ENERGETIQUE !



**SMART TO**  
PARTAGEONS NOS ÉNERGIES

**SMART PARRAINAGE**

---

Parrainage de projets photovoltaïques

[www.smartto.fr](http://www.smartto.fr)



**SMART TO FRANCE**

1 ALLÉE DU DELTA  
74200 THONON-LES-BAINS  
WWW.SMARTTO.FR  
04 50 16 70 18

## Devenir parrain et être récompensé

Vous avez fait confiance à Smart To pour votre projet photovoltaïque et vous souhaiteriez faire bénéficier à votre entourage de la même qualité de prestation ?

Nous serions ravis d'accompagner vos amis, famille ou collègues dans leur transition énergétique. Afin de dynamiser notre notoriété et parce que toute action mérite salaire, nous récompensons tous nos clients qui nous recommandent et font valoir nos services au sein de leur réseau. Qui mieux que vous pour parler objectivement de Smart To ?

En tant que client et parrain vous bénéficiez de notre programme de parrainage vous permettant de disposer de 3 paliers de lots de remerciements. La valeur des lots étant crescendo jusqu'à 3 parrainages. Dès le troisième parrainage atteint vous devenez Ambassadeur Smart To et toutes vos récompenses sont maintenues à 350€ pour tous les prochains filleuls apportés jusqu'au 31 décembre 2023.

## Comment bénéficier des lots de parrainage ?



Pour devenir parrain il vous suffit de transmettre le QR Code de Smart Parrainage à vos filleuls. Ce QR code les redirigera vers un formulaire dans lequel ils devront indiquer les coordonnées de leur parrain, vous-même. Dès lors que les filleuls répondent aux critères ci-dessous, le lot correspondant vous sera automatiquement attribué et le/les récompenses seront fournies en fin de trimestre durant lequel le projet du filleul est finalisé, réglé et libéré de toute réserve.

Afin que vous et vos filleuls puissiez percevoir ces lots, il vous faudra répondre aux critères suivants :

- offres issues de projets photovoltaïques Smart To France signées par les filleuls
- sous réserve de l'acceptation des dossiers par les communes respectives
- le filleul devra avoir réglé la totalité de sa facture
- les projets correspondront à un montant minimum de 8900 € TTC pour chaque filleul



QR code de Smart Parrainage

 SMART TO	 SMART TO	 SMART TO
<b>Lot 1er filleul</b>	<b>Lot 2ème filleul</b>	<b>Lot dès le 3ème filleul</b>
<b>Pour le Parrain :</b> Un chèque cadeau UpCadhoc® d'une valeur de <b>150 €</b>	<b>Pour le Parrain :</b> Un chèque cadeau UpCadhoc® d'une valeur de <b>250 €</b>	<b>Pour le Parrain :</b> Un chèque cadeau UpCadhoc® d'une valeur de <b>350 €</b>
		
<b>Pour le 1er Filleul :</b> Une remise de <b>100 €</b> sur son projet photovoltaïque	<b>Pour le 2ème Filleul :</b> Une remise de <b>100 €</b> sur son projet photovoltaïque	<b>Pour le 3ème Filleul :</b> Une remise de <b>100 €</b> sur son projet photovoltaïque

Pour bénéficier des lots, les factures des projets des filleuls concernés devront être réglées impérativement dans un délai d'un an suivant le règlement de la facture du parrain.

Aucune compensation ni réclamation ne pourront être réclamées auprès de Smart To pour quelques motifs que ce soit.

Pour toute question au sujet du Smart Parrainage n'hésitez pas à contacter le technicien conseil qui vous a accompagné pour votre projet. Il saura vous épauler dans vos actions de recommandation.



# Conditions générales du Smart Parrainage

Ce document reprend les conditions générales de fonctionnement et d'utilisation qui régissent votre participation au programme « Smart Parrainage » et en définit le fonctionnement. Ce programme est proposé par Smart To France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro B 848 792 644 et dont le siège social est situé à 439 C chemin de cornellaz 74200 MARIN, France. Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions générales du Programme ci-dessous.

## 1- Principe Du Programme Smart Parrainage :

Le Programme Smart Parrainage a pour but de permettre à nos clients de bénéficier d'une Offre de Parrainage. Celle-ci consiste dans le fait de bénéficier de chèques CADEAUX type UpCadhoc en contrepartie de l'identification de prospects non clients de Smart To France et qui le deviendraient grâce à leur mise en relation du fait du Parrain.

## 2- Participation au Programme Smart Parrainage :

- La participation au Programme est ouverte aux clients Smart To France
- La participation est gratuite, et sans obligation d'achat.

La participation au programme Smart Parrainage ne peut être rétroactive. Un parrain ne peut prétendre à la prescription d'un filleul à posteriori. Il est donc nécessaire que son nom soit communiqué à Smart To France par le filleul via le formulaire disposé à cet effet en suivant le lien du QR Code, et à condition que le nom de ce filleul ne figure pas déjà dans la base de données Smart To France.

Les versements ou souscriptions ultérieurs à la première souscription d'un filleul ne donneront en aucun cas droit à une nouvelle récompense, ni pour le parrain, ni pour le filleul, dans le cadre du programme de Smart Parrainage.

Le programme de Smart Parrainage est effectif à partir du 1er octobre 2022, sans rétroactivité possible.

## 3. Fonctionnement Du Programme

### 3.1. Durée :

- Ce programme de Smart Parrainage a une durée limitée au 31 décembre 2023.

### 3.2. Conditions :

- Le filleul doit souscrire à un projet photovoltaïque par l'intermédiaire de Smart To France
- Le Client parrain transmet son filleul le QR code ou le lien de parrainage. L'ensemble des informations concernant le filleul et l'identité de son parrain seront impérativement saisies dans le formulaire de parrainage mis à sa disposition via le QR code de Smart Parrainage.

Smart To France accuse réception de la demande de parrainage par l'intermédiaire d'un email de confirmation destiné au parrain et au filleul dans un délai d'un mois.

Tout filleul déjà identifié par Smart To France comme prospect, ne pourra bénéficier du programme de Smart Parrainage.

- A la signature du contrat par le Filleul, le Client devient donc Parrain et en est informé par Smart To France par l'envoi d'un courrier électronique.
- Le programme Smart Parrainage n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle de Smart To France.
- Les membres d'un même foyer fiscal ne peuvent prétendre bénéficier du programme Smart Parrainage. Ainsi un parrain et un filleul ne peuvent appartenir au même foyer fiscal.
- Un couple parrainé qui ouvre deux contrats différents équivaut à un seul filleul.

Les cas suivants ne permettent pas de profiter du programme de parrainage de Smart To France :

- Les souscriptions jointes
- Les mineurs
- Les clubs d'investissement
- Les associations
- Les comptes de personnes morales
- Les parrains et filleuls bénéficiant déjà d'une offre promotionnelle au sein d'un comité d'entreprise ou via tout autre programme promotionnel établi par Smart To France.
- Les parrains et filleuls dont les projets photovoltaïques respectifs se voient refusés ou contraint à modification par la commune lors de la déclaration préalable réalisée par Smart To France.

### 3.3 Modalités de perception des chèques UpCadhoc :

Les récompenses remises sous forme de chèques UpCadhoc se feront selon la règle suivante :

- Pour un filleul ayant souscrit jusqu'au 31 décembre 2023, le parrain-client recevra un chèque d'une valeur de 150€, son filleul bénéficiera d'une remise de 100€
  - Au second filleul apporté par un même parrain-client jusqu'au 31 décembre 2023, celui-ci recevra un second chèque d'une valeur de 250€.
  - Dès le 3ème filleul et au-delà, apporté par un même parrain-client jusqu'au 31 décembre 2023, le parrain-client recevra pour chaque filleul autant de chèques d'une valeur de 350€.
  - Tous les filleuls bénéficieront d'une remise de 100€ sur leur devis et pourront devenir parrains à leur tour.
  - Pour bénéficier de l'obtention des chèques UpCadhoc ou tout autre forme de récompense, le délai de renonciation légale du filleul doit être purgé. Le parrain ne peut donc prétendre bénéficier du versement de la récompense si ce délai n'est pas forclo. Les droits à ces récompenses sous forme de chèques cadeaux ne peuvent être transmis.
- Un même filleul est attribué à un seul et même parrain.
- Les chèques UpCadhoc seront fournis en fin de trimestre durant lequel toutes les modalités précédentes ont été respecté.

## 4. Données Nominatives Traitement Des Informations :

Les informations saisies sur le parrain ainsi que sur le filleul sont destinées à la base de données seule de Smart To France. Ces données ne sont aucunement transmises à quelconques organismes ou sociétés.

## 5. Modifications / Arrêt Du Programme :

Nous nous réservons le droit de changer ou de modifier sans limitation tout élément du Programme Smart Parrainage. Ces changements vous seront communiqués sur le site. Nous ne pourrions être tenus responsables à votre rencontre ou à l'encontre de tiers pour toute modification, suspension ou interruption du Programme.

Si dans le respect des modalités présentées ci-avant, la société Smart To France est amenée à modifier les conditions générales du Programme, voire à mettre fin au Programme, les Parrains pourront prétendre profiter des conditions et des avantages du Programme qui avaient cours à la date de la transmission des formulaires de parrainage.

## 6. Comportement Du Participant :

Parrains et filleuls s'engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, abusive, détournée ou mal intentionnée du Programme Smart Parrainage.

Aucun parrain ne pourra prétendre bénéficier du programme Smart Parrainage en publiant des éléments sur internet ou sur tout autre réseau public à propos de notre Programme Smart Parrainage, dans le but uniquement d'obtenir des chèques cadeaux.

Vous reconnaissez et acceptez d'assumer seul l'entière responsabilité du contenu de vos transmissions à travers le Programme.

Conditions générales programme Smart Parrainage de Smart To France – mise à jour le 21/09/2022

# Nos clients témoignent

L'équipe technique Smart To a réalisé plus de 2000 installations dans sa carrière. Nos clients sont très satisfaits et nous recommandent systématiquement auprès de leurs proches ou amis. Qui d'autre que nos clients pour parler de nous ?



Vidéo interview

Pierre, (dept 74) installation de 6kWc

**"Nous avons eu le plaisir d'accueillir chez nous Joffrey et Lucas qui sont des gens conviviaux et très efficaces. Lors de la mise en service j'ai pu voir le compteur Linky retomber à 0 et ça c'était un vrai point de bonheur !"**

Etienne, (dept 83) installation de 5kWc

**"Un voisin m'a donné les coordonnées de Smart To, j'ai pris contact avec eux. Ils ont été très réactifs et sont venus immédiatement voir le site. J'ai eu confiance et pour l'instant je ne suis pas déçu !"**



Vidéo interview

[www.smartto.fr](http://www.smartto.fr)



Je souhaite faire partie de la communauté des producteurs photovoltaïque Smart To.